



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 875 mars 2024

*Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.  
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com).*

### Droit bancaire

Après avoir communiqué à la Place en octobre 2023 les résultats de l'**enquête par questionnaire sur les dispositifs de modification des conventions de compte de dépôt et des contrats-cadres de services de paiement**, l'ACPR publie dans sa revue les enseignements qui en découlent.

Le **projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole (DDAUE)** est en cours de discussion. Son article 3 *bis* permettra au Gouvernement de transposer par voie d'ordonnances la **directive du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs** et la **directive du 22 novembre 2023 modifiant la directive 2011/83/UE en ce qui concerne les contrats de services financiers conclus à distance**.

Les résultats de l'étude de l'**Observatoire des tarifs bancaires pour 2024** mettent en évidence une **modération des hausses tarifaires, tout en soulignant des évolutions significatives dans la gamme de services offerts par les banques, avec des baisses dans certains domaines et des augmentations dans d'autres**.

La Banque de France publie son rapport annuel 2023 intitulé « **Résilience et mobilisation au service de l'économie et de la société française** ».

### Droit général français et européen Grandes réformes

Un décret crée l'**Office national anti-fraude (ONAF)**. Parallèlement, la **direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (la DNRED)** va se voir investie de nouvelles fonctions relatives au traitement des grandes fraudes fiscales.

La **Cour des comptes publie son rapport annuel** dans lequel cette année elle met un accent particulier sur le changement climatique.

### Droit des affaires

La **directive 2024/825 du 28 février 2024** modifie les directives 2005/29/CE et 2011/83/UE pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la **transition verte**.

Le Parlement européen propose une réglementation afin de lutter contre **les retards de paiement dans les transactions commerciales**.

#### Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)  
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Camille Montet](#)  
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)  
Droit des sociétés - [Mina Kanouté](#)  
Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)  
Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#) et [Emmanuelle Colson](#)



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 875 mars 2024

### Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

La cour d'appel de Paris a instauré en janvier 2024 une nouvelle chambre au sein de son pôle économique et commercial, consacrée au contentieux « *devoir de vigilance et responsabilité écologique* ».

Un **encadré, inséré au début du contrat, doit informer l'emprunteur des caractéristiques essentielles du crédit**, sous peine de déchéance du prêteur du droit aux intérêts. Le **montant de l'échéance qui figure dans l'encadré doit inclure le coût des frais liés à l'exécution du contrat de crédit lorsque ceux-ci sont amortissables**.

Lorsqu'un **contrat d'assurance-vie et des prêts sont interdépendants**, la **renonciation au premier entraîne, à la date à laquelle elle produit ses effets, la caducité des seconds**. Mais celle-ci ne peut donner lieu à des restitutions que si les contrats caducs **n'ont pas été entièrement exécutés à la date d'exercice de la faculté de renonciation**.

Une **convention attributive de juridiction** par laquelle les parties à un contrat établies dans un même État membre conviennent de la compétence des juridictions d'un autre État membre pour connaître de litiges nés de ce contrat relève de cette disposition, **même si ledit contrat ne comporte aucun autre lien avec cet autre État**.

À partir de la publication du jugement d'ouverture d'une procédure collective, tous les **créanciers dont la créance est née antérieurement à ce jugement, doivent déclarer leurs créances au mandataire judiciaire dans les deux mois suivant la publication du jugement d'ouverture au BODACC, y compris lorsque celle-ci n'est qu'éventuelle**.

La fiche de renseignement permettant de justifier **qu'un engagement de caution est proportionné aux facultés de celui qui s'engage** doit être antérieure à l'engagement de la caution.

### Économie numérique, informatique et libertés

La CNIL a publié, le 19 mars 2024, un cas pratique visant à sensibiliser les particuliers et professionnels aux **violations de données** typiques.

La CNIL a publié, le 5 mars 2024, une **sanction prononçant une amende de 310 000 euros** à l'encontre d'une société procédant à des campagnes de **démarchage par téléphone** sans disposer d'un accord clair des personnes démarchées pour ce faire.

La CNIL a publié, le 26 mars 2024, la **nouvelle version de son guide pratique de la sécurité des données personnelles**.

L'ANSSI a publié, le 23 février 2024, le **panorama 2023 de la cybermenace** dans lequel elle fait état d'un niveau de la menace informatique en constante augmentation.

### Services et instruments de paiement

Le **règlement visant à rendre les paiements instantanés en euros accessibles** à tous les particuliers et à toutes les entreprises qui possèdent un compte bancaire dans l'UE ou dans un pays de l'EEE a été publié le 19 mars 2024.

L'EBA a publié, le 13 mars 2024, la **version finale du projet de normes techniques de réglementation (NTR/RTS)** qui définit les exigences, les modèles et les procédures de **traitement des plaintes** reçues par les émetteurs de jetons se référant à des actifs dans le cadre du **règlement MiCA**.

L'EBA a lancé, le 8 mars 2024, une **consultation publique** sur ses orientations relatives aux **plans de remboursement** prévus aux articles 47 et 55 du **règlement MiCA**.

*Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF [espace adhérents](#)*



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 875 mars 2024

### Social

La Commission européenne présente **deux textes afin d'améliorer la qualité des stages en entreprise proposés aux étudiants.**

**Congés payés** : le législateur modifie le code du travail pour le rendre conforme au droit européen.

La Cour de cassation retient **qu'il est indispensable de recueillir auprès de ses salariés et anciens salariés l'autorisation d'utiliser leur image.**

La chambre sociale de la Cour de cassation juge qu'un employeur ne **peut pas licencier pour motif disciplinaire un salarié envoyant des courriels privés au contenu raciste et xénophobe, via la messagerie professionnelle**, et que par ailleurs **même si un règlement intérieur interdit aux salariés d'utiliser les équipements appartenant à l'employeur pour leur propre compte sans autorisation préalable, un salarié peut néanmoins utiliser la messagerie professionnelle pour envoyer des messages privés dès lors qu'il n'en abuse pas.**

### Fiscal

**Prix de transfert entre entités d'un même groupe** : après la loi de finances pour 2024, une proposition de directive européenne est en cours.

L'administration fiscale peut procéder à de **nouvelles rectifications portant sur les mêmes impôts et périodes que ceux couverts par une vérification de comptabilité achevée**, à la seule condition qu'elles portent sur des chefs de rectification différents.

**Un acte peut être qualifié de frauduleux et écarté par l'administration fiscale** quand bien même un acte licite aurait pu avoir le même résultat.

### Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

**La Banque de France publie son rapport annuel 2023** ainsi qu'un communiqué de presse dans lequel elle annonce des comptes 2023 à l'équilibre après reprise de 12,4 Mds € sur le fonds pour risques généraux.

**La BCE sanctionne le Crédit Mutuel** d'une pénalité financière de plus de 3,5 M€ pour ne pas avoir appliqué les planchers définis par elle pour le calcul du risque de crédit à l'aide de modèles internes

**Faillite bancaire** : accord au Parlement européen sur un ensemble de principes

---

### Bulletin d'information imprimable : tarifs pour 2024\*

**Votre établissement est adhérent à OCBF : 306,00 € TTC** soit 255,00 € HT

**Votre établissement n'est pas adhérent à OCBF : 1074,00 € TTC** soit 895,00 € HT

**Pour vous abonner, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)**



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 875 mars 2024

### Sommaire

<b><u>Droit général français et européen</u></b>		<b><u>Finance durable</u></b>	<b>42</b>
<b><u>Grandes réformes</u></b>	<b>5</b>	- Finance responsable	
- Droit civil		<b><u>Droit des sociétés</u></b>	<b>44</b>
- Droit pénal		- Droit des actionnaires	
- Réformes institutionnelles		- Gouvernance	
<b><u>Droit des affaires</u></b>	<b>8</b>	- Information réglementée	
- Concurrence		- Réglementation	
- Consommation		<b><u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u></b>	<b>46</b>
- Entreprise		- Réglementation	
- Sortie de crise et relance économique		- Autorité	
- Sûretés		- Coopération européenne et internationale	
<b><u>Droit bancaire</u></b>	<b>13</b>	- Sanction financière	
- <b>Compte</b> : modifications des conventions de compte de dépôt et contrats cadres de services de paiement : publication de l'ACPR		<b><u>Corruption</u></b>	<b>51</b>
- <b>Crédit</b>		- Réglementation	
- <b>Médiation</b>		- Coopération européenne et internationale	
- <b>Protection des clients</b> : Observatoire des tarifs bancaires : publication de son étude sur les tarifs bancaires – rapport annuel de la Banque de France 2023 : « Résilience et mobilisation au service de l'économie et de la société française »		<b><u>Économie numérique, informatique et libertés</u></b>	<b>53</b>
- <b>Crédit</b> : information des emprunteurs sur les éléments essentiels du crédit : quand les frais font défaut dans l'encadré, le créancier perd ses intérêts – interdépendance des contrats de crédits et d'assurance-vie : mise en œuvre des restitutions		- Informatique et libertés	
- <b>Droit civil</b>		- Sécurité	
- <b>Droit international privé</b> : compétence de juridiction : quand la clause d'élection de for voyage plus que les parties		<b><u>Services et instruments de paiement</u></b>	<b>56</b>
- <b>Procédure</b> : revirement de jurisprudence en matière de péremption d'instance : une décision salutaire en ce qu'elle assouplit les conditions d'accès au juge		- Monnaie fiduciaire	
- <b>Procédures collectives</b> : clarifications portant sur la déclaration de créances éventuelles : une certitude juridique bienvenue		- Services de paiement	
- <b>Recouvrement des créances et voies d'exécution</b>		<b><u>Services et instruments de paiement – Règlement relatif aux virements instantanés</u></b>	<b>58</b>
- <b>Sûretés</b> : cautionnement disproportionné : la fiche de renseignement postérieure ne passe pas ?		<b><u>Fiscal</u></b>	<b>62</b>
<b><u>Marchés financiers</u></b>	<b>33</b>	- <b>BIC-IS</b> : prix de transfert entre entités d'un même groupe	
- Autorité		- <b>Impôts locaux</b>	
- Commercialisation		- <b>Impôt sur le revenu</b>	
- Gestion d'actifs		- <b>Lutte contre la fraude</b> : OCDE : rapport du secrétaire général de l'OCDE aux ministres des finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G20	
- Infrastructure de marché		- <b>Procédure</b> : double vérification de comptabilité : l'interdiction est limitée aux mêmes chefs de rectification	
- Marché		- <b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	
- Médiation		- <b>Jurisprudence</b> : un acte peut être qualifié d'abusif même si un acte licite aurait pu avoir le même résultat	
- Protection des investisseurs		<b><u>Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable</u></b>	<b>68</b>
- Sanction, transaction et jurisprudence		- Autorité	
<b><u>Banque-Assurance</u></b>	<b>40</b>	- <b>Réglementation comptable et audit</b> : droits à congés payés : suite et presque fin	
- Distribution d'assurances		- <b>Réglementation prudentielle</b>	
- Sanction et jurisprudence		<b><u>Social</u></b>	<b>72</b>
		- <b>Conditions de travail</b> : stage en entreprise : la Commission européenne prend des mesures pour améliorer leur qualité	
		- <b>Droit du travail</b> : droit à congés payés et arrêt maladie : suite	
		- <b>Formation professionnelle</b>	
		- <b>Rémunération, intéressement et participation</b>	
		- <b>Jurisprudence</b>	